

BASIC + FLOOR FINISH

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	1
	Santé		Réactivité	0
	Danger spécifique		Risques d'incendie	0
			Réactivité	0
Vêtements de protection	Aucun requis	Apparence	Blanc cassé. Liquide Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.	

Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	BASIC + FLOOR FINISH	Code	4101
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.	PMS#	433048
FTSS#	114100007	Date de validation	04/19/2000
Siège social aux É.U.	Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada	Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971
		Date d'impression	04/19/2000
		Remplace	04/12/2000.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Ether de diéthyléglycol et de monoéthyle	111-90-0	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5540 à 9740 mg/kg [Rat].
ÉthylŠneglycol	107-21-1	1-5	CEIL: 100 (mg/m ³) de OSHA (PEL) [États-Unis] CEIL: 100 (mg/m ³) de ACGIH (TLV) [États-Unis]	ORALE (DL50): Aiguë: 4700 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 10612 mg/kg [Lapin].
Acrylic Polymers		5-10	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Sans Objet.

Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut irriter modérément les yeux.
<i>Peau</i>	Peut irriter modérément la peau.
<i>Inhalation</i>	Inconnu.
<i>Ingestion</i>	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	Emmener dans un endroit bien aéré.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Non disponible.
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local.
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Mains</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Respiratoire</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Pieds</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Opaque)
Odeur	Monomère
Couleur	Blanc cassé.
pH	9 à 9.4 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.03
Point d'ébullition/condensation	>93°C (199.4°F)
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	Non disponible.
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Non disponible.

Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets	Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.
-----------------------------	---

Section 14. Renseignements sur l'expédition

Classification pour le DOT	Non réglementé
TDG Classification	Non réglementé

Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, ÉthylŠneglycol
 CERCLA : Substances dangereuses: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, ÉthylŠneglycol

état New Jersey - Liste des déversements: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, ÉthylŠneglycol
 New Jersey: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, ÉthylŠneglycol
 Massachusetts RTK: ÉthylŠneglycol
 Pennsylvanie RTK: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, ÉthylŠneglycol

Ils n'y a pas des principes qui sont soumis la necessite de rapporter en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits enregistrés Sans objet.

Règlements canadiens

NPRI canadien NPRI canadien: ÉthylŠneglycol.
SIMDUT Classification Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits enregistrés Sans objet.

**Inventaire des Produits
Chimiques**

Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

Section 16. Renseignements supplémentaires

Autres considérations spéciales Non disponible.

Version 1

Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.